

COPIE



Pordic, le 06 janvier 2022

Objet : HAPPY END !!??

Pièces jointes : 3 documents

Monsieur le Président de la République,

C'est avec beaucoup d'amertume que je m'adresse de nouveau à vous concernant le projet éolien en mer de Saint-Brieuc après avoir constaté avec désolation la manière dont ce dernier a été développé lors de la première année de chantier. En effet, nous vous avons fait part en fin d'année 2021 d'un triste bilan : des marins pêcheurs exclus de leur zone de pêche sans aucune concertation ; des pollutions ; des suivis des impacts pour la plupart soumis à aucune expertise scientifique, parfois pas de suivi des impacts ((Cf. PJ1) ; des amendes reçues lors d'une manifestation pacifique (Cf PJ2) ; 2, 3 et pour finir peut-être 4 années de travaux...).

Suite au courrier que je vous avais transmis en février 2021, les ministères de la Mer et de la Transition Ecologique avaient dicté leur ligne de conduite (PJ3). Aujourd'hui face aux non-respects des mesures évoquées dans ce courrier, les pêcheurs professionnels réaffirment leur souhait que soit annulé le projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc. La décision prise par les professionnels est la conséquence de plusieurs années de concertation n'ayant pas permis d'aboutir à la construction d'un projet qui serait en adéquation avec la préservation des ressources marines et des activités de pêche associées.

Les marins pêcheurs costarmoricains le répètent avec fermeté : le développeur IBERDROLA n'est pas à la hauteur des enjeux sur notre territoire et à travers le non-respect des engagements pris envers la profession n'est pas digne de déployer des projets dans un pays comme la France.

Il paraît également parfaitement utopique de vouloir faire cohabiter les activités de pêche de la baie de Saint-Brieuc et ce parc éolien quand l'Etat et le développeur excluent depuis le début de travaux les professionnels des zones de pêches. Comme indiqué aux services de l'Etat, la coupe est pleine, les marins pêcheurs ont été trahis. Il faut se rendre à l'évidence. La situation ne permet plus de **bâtir ce projet dans sa philosophie originelle : construire un parc avec les pêcheurs.**

Pour cela, l'Etat doit avoir l'ambition d'annuler ce projet. **Une décision forte que vous êtes le seul à pouvoir prendre** et qui montrerait que la France exige que le déploiement des énergies marines se fasse en prenant en considération les usages et la société qui définissent le territoire et dans une volonté de respecter ces derniers et l'environnement.

Le déploiement de ce projet serait donc un signal très regrettable lancé par l'Etat sur sa volonté de ne pas mener cette transition énergétique avec les pêcheurs. Les pêcheurs professionnels ont conscience mieux que personne de la fragilité de leur écosystème, qu'ils s'évertuent à protéger et exploiter de manière respectueuse et durable. C'est pourquoi, il paraît impératif que la profession ne soit plus considérée comme un simple spectateur du déploiement des énergies marines mais bien un acteur à part entière de cette transition énergétique.

Dans l'éventualité où vous auriez encore le sentiment que ce projet serait mené et concerté avec le territoire, et que vous seriez désireux de voir les travaux se poursuivre, j'insiste pour que ces derniers reprennent uniquement après les élections présidentielles. En effet, beaucoup de candidats déclarés aux élections ont émis le souhait de mettre un terme à ce projet. Il semblerait donc opportun de ne pas continuer le déploiement de ce dernier pour quelques semaines entre mars et avril, période à laquelle la réalisation des travaux pourrait avoir un impact non négligeable sur la faune marine et les activités de pêche (migration et ponte de certaines espèces, fin de la campagne de pêche de coquille Saint-Jacques) et donc incompatible avec les enjeux environnementaux et économiques.

Enfin, à travers cette démarche, je veux enfin vous rappeler que les pêcheurs professionnels costarmoricains ont indiqué qu'ils mettront un terme à l'accompagnement du déploiement des énergies marines renouvelables si ce projet venait à voir le jour. Comme indiqué dans mon précédent courrier, la mise en œuvre de ce projet marquera le début d'échanges très tendus sur les futurs déploiements de projets d'énergies en mer avec les pêcheurs professionnels. Un sérieux frein dans la volonté affichée par tous les acteurs maritimes d'améliorer l'acceptabilité des EMR, et faire en sorte que nous puissions, mais pas n'importe comment, réussir cette transition énergétique.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer très rapidement pour vous exposer en détail la situation et vous remerciant par avance pour votre aide au déploiement d'une transition énergétique menée avec les professionnels de la pêche, je me tiens à votre disposition pour échanger sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon profond respect.

Alain COUDRAY

Président du CDPMEM22



Destinataire :

Monsieur le Président de la République

Copie :

- Premier Ministre
- Ministre de la mer
- Ministre de la transition écologique
- Préfet Maritime de l'Atlantique
- Préfet de Région Bretagne
- Préfet du Département des Côtes d'Armor
- Président du Conseil Régional de Bretagne
- Secrétariat Général pour les Affaires Régionales de Bretagne
- Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture
- Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
- Délégué Mer et Littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor
- Président du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne
- Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins d'Ille et Vilaine

Pièces jointes :

- PJ1 -> Communiqué de presse du CDPMEM22 - 02/12/2021 : Triste bilan
- PJ2 -> Communiqué de presse du CDPMEM22 – 20/12/2021 : verbalisés pour avoir défendu la baie de Saint-Brieuc
- PJ3 -> Courrier de réponse du Ministère de la Transition Ecologique et du Ministère de la Mer pour le CDPMEM22 – 09/04/2021

A propos du CDPMEM 22 :

Le CDPMEM 22 a pour mission de représenter et défendre les intérêts des professionnels de la pêche maritime et des élevages marins des Côtes-d'Armor. En quelques chiffres, la pêche en Côtes-d'Armor regroupe environ 300 navires et environ 800 marins-pêcheurs.

Contact :

Alain COUDRAY – Président du CDPMEM22
Espace Azur, rue des Grands Clos – 22590 PORDIC
Mail : cdpmem22@bretagne-peches.org
Site internet : <http://cdpmem22.fr/>